



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6059^e séance

Lundi 22 décembre 2008, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jurica	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Laher
	Belgique	M. Lammens
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Du Xiacong
	Costa Rica	M. Urbina
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Renié
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zebari (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/805, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/783, qui contient une lettre datée du 12 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1859 (2008).

Je donne maintenant la parole S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

M. Zebari (Iraq) (*parle en anglais*) : Depuis que le peuple iraquien a été libéré en 2003, l'Iraq s'est engagé sur la voie de la stabilité et de la démocratie avec l'aide de la communauté internationale en application des résolutions 1483 (2003), 1511 (2003), 1546 (2004), 1637 (2005), 1723 (2006) et 1790 (2007) du Conseil de sécurité. Mon gouvernement remercie les États membres du Conseil de sécurité pour leur appui continu et se félicite de l'occasion qui lui est donnée de fournir une mise à jour sur la situation actuelle en Iraq et sur la voie à suivre.

Le moment revêt une importance particulière car la résolution 1790 (2007), qui arrive à échéance le 31 décembre, marque la fin du mandat de la force multinationale en Iraq; il faudra donc revoir les arrangements relatifs à la gestion des ressources financières de l'Iraq conformément à nos obligations internationales. Par ailleurs, mon gouvernement est d'avis qu'à mesure que nous devenons une démocratie pacifique et responsable, le statut international de l'Iraq devra faire l'objet d'un nouvel examen.

J'ai le plaisir de communiquer que cette année, nous avons réalisé des progrès remarquables et pris un virage crucial vers la stabilisation et le redressement du pays. Le Gouvernement d'unité nationale constitutionnellement élu a fait avancer son programme de réconciliation nationale, et le Conseil des représentants a voté avec succès des lois clés sur la justice et l'exercice des responsabilités, les élections provinciales, l'amnistie et le budget national en s'engageant dans un processus de compromis et d'entente politique. Nous sommes actuellement en train de préparer pour l'année à venir la tenue d'élections provinciales et nationales ouvertes et équitables, ce qui constituera une grande étape sur la voie de la stabilisation politique et de l'achèvement d'un cycle électoral démocratique et constitutionnel complet.

Nous continuons cependant d'être confrontés à de nombreuses tâches difficiles, notamment les suivantes : entreprendre un examen constitutionnel; trouver des solutions durables au partage du pouvoir et des ressources, y compris par l'adoption d'une législation sur les hydrocarbures; parvenir à un règlement sur les différends territoriaux; renforcer la capacité du Gouvernement à assurer des services et faciliter le retour sûr, digne et durable de plus de deux millions de réfugiés et de personnes déplacées.

Notre progrès politique et démocratique est, dans une certaine mesure, le résultat de l'amélioration des conditions de sécurité survenue au cours des 12 derniers mois, et un des facteurs qui y contribuent. Le Gouvernement iraquien a pour responsabilité et priorité de garantir la sécurité et la stabilité de tous les Iraquiens. Aujourd'hui, nous maintenons effectivement le niveau le plus solide de stabilité que le pays ait connu depuis quatre ans. Les attentats et le nombre de morts civils et militaires ont tous baissé de plus de 80 % depuis l'année dernière.

Cela a été possible grâce au succès indéniable de la stratégie de renforcement qui a bénéficié des performances louables des forces de sécurité iraquiennes, ainsi que des mesures économiques et politiques prises au niveau de la gouvernance locale et provinciale. Les facteurs qui ont contribué à cette situation sont notamment le mouvement de l'Éveil, au fur et à mesure que les anciens insurgés se tournent contre les éléments terroristes, ainsi que l'appui de l'opinion publique à la démobilisation par le Gouvernement des milices illégales et notre imposition de l'état de droit à ceux qui défient la seule autorité légitime de l'État. L'Iraq n'est plus au bord de la guerre civile. Les terroristes et les groupes illégaux n'ont plus d'endroit où se cacher en Iraq. Les civils iraquiens ont bien accueilli les initiatives prises pour protéger leurs communautés et leurs moyens de subsistance, ils ont totalement déstabilisé les réseaux d'Al-Qaida et rejeté avec force les tentatives des extrémistes poussant aux conflits interconfessionnels, à l'anarchie et à la haine.

La stratégie centrale de mon gouvernement et de la coalition a été de renforcer la capacité des forces de sécurité iraquiennes en vue de leur transférer l'entière responsabilité de la sécurité et de la défense du pays. Aujourd'hui, la formation, les capacités, la taille et la confiance accrues des forces de sécurité iraquiennes ont permis d'améliorer de façon spectaculaire les conditions de sécurité. Treize des 18 provinces sont

désormais contrôlées par le Gouvernement iraquien, notamment les zones qui étaient auparavant des bastions des insurgés et des terroristes. De plus en plus souvent, ce sont les forces iraquiennes qui planifient, mettent en œuvre et dirigent les opérations de sécurité et de maintien de la paix indépendamment de la force multinationale en Iraq. Le professionnalisme de notre armée et de notre police nationales leur a également acquis le respect de la population iraquienne, ce qui a permis l'arrestation d'agents clefs des réseaux terroristes et des milices et la confiscation importante de caches d'armes.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, d'abord et avant tout au niveau de la formation de l'armée de l'air et de la marine et du contrôle des frontières afin d'étendre l'autorité de l'Iraq sur ses frontières, ses voies d'eau et son espace aérien; il faut également renforcer les institutions démocratiques, notamment l'engagement en faveur des droits de l'homme, la primauté de l'état de droit et le rejet total du sectarisme.

Pour mettre en œuvre la vision stratégique d'un avenir sûr et stable pour notre pays et reflétant la situation sécuritaire sur le terrain, l'Iraq et les États-Unis ont négocié un nouvel arrangement en matière de sécurité visant à orienter le partenariat bilatéral qui sera établi entre nos deux nations égales et souveraines, qui partagent des objectifs communs : protéger et promouvoir les intérêts de nos deux nations et renforcer la souveraineté et l'indépendance iraquiennes.

Cet important accord bilatéral en matière de sécurité présente deux aspects majeurs. Le premier est l'accord sur le retrait de l'Iraq par les forces américaines et l'organisation de leurs activités pendant leur présence temporaire en Iraq, décrivant les procédures et protections juridiques qui régissent la présence des troupes américaines en Iraq. Le deuxième est l'accord-cadre stratégique de haut niveau pour une relation d'amitié et de coopération entre la République de l'Iraq et les États-Unis d'Amérique, qui énumère les principes à long terme orientant notre relation politique, économique et en matière de sécurité. Il normalise encore davantage les relations entre l'Iraq et les États-Unis grâce à de forts liens économiques, diplomatiques et culturels. Ces accords ont été approuvés par le Cabinet iraquien et le Conseil des représentants le 27 novembre et par le Conseil de la présidence le 4 décembre. Nous sommes déjà en train

de négocier de nouveaux accords avec d'autres partenaires de la coalition internationale.

La résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et les résolutions annuelles qui lui ont fait suite prolongeant le mandat de la force multinationale, outre la demande du Gouvernement iraquien de maintenir la présence de la force multinationale, ont été fondées sur l'hypothèse de départ que toute force militaire multinationale sera maintenue jusqu'à ce que l'Iraq assume pleinement ses responsabilités et soit autonome s'agissant de maintenir la sécurité du pays et du peuple iraquien. Actuellement, sur la base des accords que nous avons conclus avec les États-Unis, 2011 est une date réaliste pour le retrait de notre pays de toutes les forces américaines. Au vu des progrès importants accomplis et de la conclusion de l'accord de sécurité avec les États-Unis, la lettre du Premier Ministre Nuri al-Maliki en date du 7 décembre 2007 était donc la dernière demande visant à prolonger le mandat de la force multinationale, qui expirera ainsi à la fin de cette année.

L'achèvement du mandat de la force multinationale marque un tournant pour l'Iraq et la fin d'une période importante pour l'ONU et tous les pays qui ont contribué à la force multinationale. La force multinationale en Iraq a apporté un appui essentiel au processus d'instauration de la sécurité et de la stabilité en Iraq, ainsi qu'à la transition de notre pays vers une démocratie souveraine, fédérale et unie. L'Iraq souhaite remercier vivement tous les pays de la coalition qui ont eu la vision, la détermination et la vaillance de se tenir aux côtés du peuple iraquien dans notre lutte pour la victoire de nos valeurs communes que sont la démocratie et la liberté.

Au nom du Gouvernement et du peuple iraqiens, je souhaite transmettre un très important message de remerciements aux hommes et aux femmes des forces multinationales qui se sont battus courageusement avec nous sur la ligne de front. L'Iraq leur doit beaucoup de gratitude, et nous leur adressons nos condoléances pour les sacrifices que cette lutte historique a exigés. Nos pertes communes n'ont pas été vaines, et nous les garderons toujours en mémoire. Leurs pays peuvent être fiers de leurs accomplissements.

C'est avec une prudente confiance que nous abordons cette nouvelle phase de dispositions sécuritaires qui va au-delà de l'appui prévu par l'ONU. Le Gouvernement iraquien rappelle à la communauté internationale que la lutte pour la paix est loin d'être

achevée. Nous reconnaissons qu'il faut encore fournir un appui sécuritaire et militaire important et qu'il faudra un certain temps pour que nos forces sécuritaires atteignent leur pleine capacité. Nous avons récemment réalisé des progrès en matière de sécurité, les troupes de la coalition ont réduit leur présence qui est passée aux niveaux d'avant le renforcement, elles poursuivent leur retrait à mesure que les conditions de sécurité sur le terrain le permettent.

Mais les succès que nous avons obtenus à grande peine doivent être renforcés et rendus durables. Les menaces pesant sur notre démocratie naissante persistent. Même si les horribles attentats terroristes n'attisent pas les mêmes flammes que les conflits sectaires de ces dernières années, tout retrait militaire prématuré laisserait un vide, une vulnérabilité, qui seraient exploités pour déstabiliser l'Iraq et menacer toute la région. L'Iraq exhorte à des transitions progressives, mesurées et responsables en matière de sécurité.

À mesure que nous avançons, l'Iraq continue d'avoir besoin de l'appui actif et de l'engagement constant de la communauté internationale, de l'ONU et des États et organisations prenant part aux instances clefs, y compris le Pacte international pour l'Iraq et les mécanismes des pays voisins. Les relations de l'Iraq avec ses voisins se sont améliorées, et un certain nombre d'accords bilatéraux vont continuer d'améliorer les relations avec tous les pays voisins. L'année dernière, un certain nombre de missions diplomatiques arabes se sont ouvertes à Bagdad, notamment celle du Koweït, ce qui montre encore mieux que l'Iraq est intégré à son environnement régional.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et ses collègues de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour le travail important qu'ils réalisent à l'appui de mon gouvernement et du peuple iraquien. Je voudrais féliciter la MANUI à plusieurs titres : pour le rôle qu'elle a joué pour aider aux préparatifs des élections et contribuer à l'adoption de la loi électorale; pour le travail précieux qu'elle a réalisé pour réinsérer les réfugiés iraqiens et les personnes déplacées à l'intérieur du pays et pour sa participation à la recherche d'un règlement du différend sur les frontières internes de l'Iraq. Mon gouvernement a promis 25 millions de dollars pour la planification du complexe de l'ONU proposé à Bagdad et une

contribution du même montant au début des travaux. Nous continuons de nous employer activement à fournir un appui à l'ONU par tous les moyens nécessaires pour qu'elle continue d'élargir sa mission en Iraq conformément aux résolutions 1770 (2007) et 1830 (2008) du Conseil de sécurité.

Alors que le Gouvernement iraquien progresse dans ses programmes étendus de reconstruction nationale et de développement économique, nous devons être assurés que les ressources et les avoirs financiers de l'Iraq sont disponibles pour les programmes de redressement du pays. Sans ces assurances, le fonctionnement du Gouvernement iraquien et la stabilité actuelle pourraient être mis en péril. L'Iraq demande donc une prolongation des dispositions figurant au paragraphe 20 de la résolution 1483 (2003) pour que tous les produits des ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel soient versés au Fonds de développement pour l'Iraq et des dispositions figurant au paragraphe 12 de la résolution 1483 (2003) et de la résolution 1546 (2004) afin que le Fonds soit audité par le Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq. L'Iraq est favorable à ce que l'examen de ces dispositions se fasse dans le cadre d'un processus public et transparent.

L'Iraq a hérité d'une dette considérable et d'obligations juridiques internationales liées aux guerres et aux agressions menées par le régime de Saddam Hussein. Depuis 2003, nous gérons nos ressources de manière responsable, comme cela a été reconnu par la communauté internationale et ses institutions financières internationales. L'Iraq s'est effectivement vu accorder une dernière réduction de sa dette par le Club de Paris, soit 20 % de sa dette totale, après avoir mené à bien le programme auquel il participe avec le Fonds monétaire international.

Mon gouvernement a la ferme volonté de régler toutes les créances légitimes et de s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international. Nous nous sommes employés avec assiduité à respecter nos engagements en ce qui concerne le règlement de notre dette à l'égard de différents pays et le versement de réparations. L'Iraq s'engage pleinement et tout particulièrement à mettre en œuvre toutes les résolutions contraignantes concernant le Koweït, le respect des frontières du Koweït, sa souveraineté et les indemnités dues suite à l'agression de l'ancien régime.

Outre notre engagement à respecter nos obligations internationales, le Gouvernement iraquien a annulé 100 % de la dette qui lui est due par plus de 12 pays en développement en Afrique et en Asie.

La situation s'est nettement améliorée en Iraq. Nous sommes à une étape de transition cruciale pour la stabilisation et notre progrès constant actuel ne doit pas être compromis. Le processus d'identification et de règlement des créances légitimes prendra du temps. Pour poursuivre cette avancée importante, l'Iraq a donc besoin que ses avoirs soient protégés. Nous demandons l'appui de la communauté internationale qui doit continuer de fournir la même protection qu'aujourd'hui, selon les dispositions actuelles, aux ressources iraquiennes et aux revenus qui découlent de l'exploitation de ces ressources jusqu'à ce que la situation en Iraq redevienne normale et que le Gouvernement soit capable de mettre en œuvre les mesures nécessaires qu'il s'est engagé à prendre pour régler ses dettes et les créances impayées.

La situation en Iraq est aujourd'hui fondamentalement différente de la situation qui régnait au moment de l'adoption de la résolution 661 (1990). L'Iraq n'est plus un État hors-la-loi qui défie le droit international et représente une menace pour la paix internationale et la sécurité régionale. Ce n'est plus un instrument d'oppression de son propre peuple. Nous avons maintenant des institutions démocratiques, un gouvernement constitutionnel responsable devant le peuple iraquien et un parlement représentatif de ce même peuple. L'Iraq aspire à une coexistence pacifique avec ses voisins, est un partenaire loyal dans la lutte contre le terrorisme mondial, continue ses efforts de pleine réintégration dans l'économie régionale et mondiale et cherche à être reconnu de nouveau en tant que membre pacifique, responsable et à part entière de la communauté internationale qui défend et respecte les principes universels des droits de l'homme et l'état de droit.

Pour terminer, mon gouvernement demande que toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iraq soient réexaminées conjointement par le Secrétaire général et par l'Iraq et que cet examen soit communiqué au Conseil de sécurité en tant qu'arbitre ultime pour faire un bilan de nos obligations restantes et pour juger de la validité de toutes ces résolutions compte tenu de la situation actuelle de l'Iraq. Nous entendons nous acquitter pleinement de nos obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité et attendons avec intérêt que l'ONU reconnaisse

l'évolution positive de notre pays pour que l'Iraq puisse retrouver son statut juridique et international tel qu'il existait avant l'adoption de la résolution 661 (1990) et avant les contraintes imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

À mesure que la stabilité s'améliore, l'Iraq entre dans une nouvelle phase de développement et de coopération économiques, de reconstruction revitalisée, de développement du secteur de l'énergie, et il améliore le niveau de vie et la prospérité du peuple iraquien. Cela a demandé du temps et des sacrifices, mais nous allons de l'avant, avec un réel espoir en l'avenir, vers un Iraq pacifique, démocratique, uni et prospère qui joue un rôle crucial et positif pour la stabilité régionale. L'appui de la communauté internationale est vital pour notre réussite. Notre réussite sera, à son tour, essentielle pour promouvoir la paix et la stabilité de la région et du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Hoshyar Zebari.

L'Italie a voté pour la résolution qui proroge pour une période de 12 mois les mandats du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle. Dès le départ, l'Italie était aux côtés du peuple iraquien et de ses institutions dans leurs efforts courageux pour édifier un État démocratique en paix avec lui-même et avec ses voisins. Permettez-moi de réaffirmer vivement cet engagement.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour indiquer que le processus d'examen des diverses résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iraq doit être conduit avec le plus grand soin possible, étant donné les différentes couches de textes qui existent et la complexité de la situation juridique qui en résulte, de façon que le pays puisse retrouver la place importante qui était la sienne sur la scène internationale en 1990. Il s'agit en fait de garantir que la loi ne fait aucun doute, d'éviter tout impact sur la situation mise en place suite à l'adoption de la résolution 687 (1991) et de protéger les entreprises qui avaient signé des contrats avec l'Iraq avant que le régime de sanctions ne soit mis en place et qui n'ont pas été mesure de respecter leurs obligations contractuelles

conformément aux mesures établies par le Conseil de sécurité.

M. Renié (France) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence dans cette réunion du Conseil de sécurité du Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari.

La France se réjouit de l'adoption de la résolution que nous venons d'adopter qui marque une nouvelle étape dans le retour à la pleine souveraineté de l'Iraq et qui marque aussi en particulier la fin du mandat de la force multinationale en Iraq. La France, attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité d'un Iraq démocratique, continuera à soutenir les efforts du Gouvernement iraquien en concertation avec tous les acteurs concernés, à prendre toutes les mesures permettant de montrer que l'Iraq est devenu un État comme un autre. Mon pays ne ménagera pas ses efforts pour aider les Iraquiens à bâtir leur future commun et à promouvoir la réconciliation nationale en vue de retrouver la paix et la sécurité auxquelles ils ont droit dans le cadre d'un État uni et riche de sa diversité.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de la participation à cette réunion de S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

L'Indonésie a voté pour la résolution 1859 (2008) adoptée plus tôt qui proroge, entre autres, les dispositions concernant le Fonds de développement pour l'Iraq et la surveillance du Fonds par le Conseil international consultatif et de contrôle. Comme indiqué dans la lettre du 7 décembre 2008 adressée par le Premier Ministre Nuri al-Maliki au Président de Conseil de sécurité, le Fonds de développement et le Conseil international ont joué un rôle important pour aider l'Iraq à s'assurer que les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles iraqiennes soient utilisés au profit du peuple iraquien.

Nous nous félicitons des faits nouveaux notables survenus dans divers secteurs, notamment l'amélioration de la sécurité en Iraq ces derniers mois.

Malgré ces faits nouveaux, nous sommes conscients que l'Iraq doit toujours faire face à des défis à multiples facettes. Nous pensons donc que l'appui continu de la communauté internationale aux efforts actuels du Gouvernement et du peuple iraqiens pour surmonter ces défis est toujours aussi opportun.

Une réconciliation et un dialogue politique inclusif sont de toute première importance pour

instaurer la paix et la stabilité et pour parvenir à des progrès socioéconomiques durables en Iraq. Un dialogue politique profond et inclusif et une réconciliation à travers les lignes de démarcation politiques, ethniques et confessionnelles, ainsi que l'appui important de tous les segments de la population iraquienne, sont essentiels pour parvenir à une stabilité à long terme dans le pays.

Nous félicitons la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq de l'appui et de l'aide fournis au Gouvernement iraquien pour progresser dans divers secteurs, notamment la promotion du dialogue et de la réconciliation. Ma délégation tient également à réaffirmer notre appui à l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du pays.

Avant de terminer – et avec votre permission, Monsieur le Président, étant donné que c'est peut-être aujourd'hui la dernière occasion pour ma délégation de participer à une séance du Conseil de sécurité avant que son présent mandat ne prenne fin – je voudrais partager quelques réflexions.

Je tiens d'abord à remercier très vivement les États Membres de l'Organisation d'avoir confié à l'Indonésie les responsabilités qui accompagnent l'octroi d'un siège au Conseil. Nous avons été honorés de leur confiance et, conscients du poids de cette confiance, nous n'avons cessé d'œuvrer avec diligence. Ma délégation s'est constamment efforcée de veiller à ce que les préoccupations de l'ensemble des Membres soient dûment prises en compte dans les délibérations du Conseil.

Ma délégation apprécie également au plus haut point la coopération et la collégialité qui caractérisent l'ambiance de travail au sein du Conseil. Surtout, l'Indonésie a toujours pensé qu'un Conseil efficace est un Conseil uni, un Conseil capable de s'exprimer d'une seule voix et d'agir d'un seul élan. Notre préoccupation constante a été de bâtir des ponts et c'est ce qui continuera à guider nos efforts en dehors du Conseil.

Enfin, et c'est un point essentiel, nous sommes extrêmement reconnaissants au Secrétariat pour son professionnalisme et son dévouement. Je ne saurais trouver les mots justes pour le remercier de l'appui qu'il nous a accordé. Et c'est avec ces paroles que je souhaite aux membres du Conseil un plein succès dans leurs futures entreprises.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à tous ceux qui ont souhaité la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Zebari, et à son équipe venus ici aujourd'hui pour l'adoption de cette importante résolution. Je voudrais à cet égard souligner trois points.

Premièrement, je voudrais me féliciter du fait qu'un mandat des Nations Unies relevant du Chapitre VII n'est plus nécessaire pour assurer la présence de forces internationales en Iraq. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a annoncé la semaine dernière, sous réserve de l'achèvement des procédures par le Parlement iraquien, les forces du Royaume-Uni compléteront leurs tâches au cours des cinq premiers mois de 2009 et se prépareront ensuite à se retirer. Cette capacité de mon gouvernement à achever ses tâches en Iraq est un signe important des progrès réalisés dans ce pays au cours des cinq dernières années.

Deuxièmement, nous nous félicitons des arrangements pris pour que le Fonds de développement pour l'Iraq continue d'être le dispositif d'allocation des recettes pétrolières de l'Iraq, ainsi que de l'extension des arrangements spéciaux consentis pour ce Fonds, comme l'a énoncé M. Zebari, compte tenu des besoins particuliers qui existent en matière de protection.

Troisièmement, une décision importante figurant dans la résolution est celle qui prévoit de réexaminer les résolutions relatives à l'Iraq qui datent de l'époque de Saddam Hussein. Il s'agira là d'une priorité du Conseil en 2009. Ces résolutions ont été adoptées dans des circonstances totalement différentes : elles étaient la conséquence des actions de Saddam Hussein et résultaient de la nécessité de protéger les voisins de l'Iraq. Il est temps de revoir leurs dispositions en vue de les éliminer le plus rapidement possible.

Enfin, comme la présente séance est la dernière du Conseil en 2008, ce n'est pas seulement la libération de l'Iraq dont nous nous occupons aujourd'hui. Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier nos collègues de la Belgique, de l'Indonésie, de l'Italie, du Panama et de l'Afrique du Sud pour le concours remarquable qu'ils ont apporté aux travaux du Conseil de sécurité. J'espère qu'ils apprécieront d'être dégagés de la responsabilité d'occuper un siège au Conseil de sécurité et trouveront une nouvelle vie utile dans les autres organismes des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt leur

participation continue à nos débats en tant que non membres.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil à mon ami le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, et le remercier de sa déclaration.

Les États-Unis accueillent avec satisfaction l'adoption de cette résolution que nous jugeons d'une importance capitale et dont nous nous félicitons pour plusieurs raisons.

Premièrement, nous nous en félicitons car elle reconnaît les progrès réalisés par l'Iraq, des progrès réalisés sur toute la ligne. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères, pour ce qui est de la sécurité, le nombre d'attentats est en baisse et les capacités iraqiennes sont en hausse. Dans 10 jours, le mandat de la force multinationale en Iraq va expirer. Un accord de sécurité bilatéral réglemeta la présence des forces des États-Unis en Iraq et un accord-cadre stratégique plus large orientera l'ensemble des relations entre nos pays dans les domaines économique, de sécurité et autres. Nous nous félicitons de ce changement positif. En outre, 13 des 18 provinces seront sous le contrôle des forces de sécurité iraqiennes. En fait, elles le sont déjà, et des progrès seront réalisés pour celles qui restent au cours des prochaines semaines. Le Parlement a déjà voté de nombreuses lois. Sur le plan économique, l'inflation est en baisse et la croissance économique en hausse. Encore une fois, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères, les relations régionales se sont beaucoup améliorées au cours des 12 derniers mois.

La deuxième raison pour laquelle nous nous félicitons de l'adoption de cette résolution est qu'elle permet de faciliter de nouveaux progrès en Iraq en autorisant des immunités pour les fonds iraqiens, afin

que le Gouvernement iraqien puisse y avoir accès pour lancer ses plans de développement économique et ses plans concernant d'autres secteurs en Iraq.

La troisième raison est l'engagement – mentionné par le représentant du Royaume-Uni et par d'autres – pris par le Conseil de sécurité de revoir les résolutions relatives à l'Iraq. Les circonstances en Iraq sont fondamentalement différentes de ce qu'elles étaient lorsque nombre de ces résolutions ont été imposées. L'Iraq est sensiblement différent de ce qu'il était lorsque la résolution 661 (1990) a été adoptée. Cet examen a toute raison d'être, et nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général dans le proche avenir.

Comme beaucoup d'intervenants l'ont déclaré, l'Iraq a fait beaucoup de progrès. Je tiens à féliciter le Gouvernement iraqien, le Ministre des affaires étrangères et le peuple iraqien des progrès qu'ils ont réalisés. Ils méritent notre appui pour que les progrès nécessaires se poursuivent en Iraq. Cette résolution fournit cet appui; c'est pourquoi nous nous réjouissons de nous joindre au consensus y relatif.

Comme mon collègue du Royaume-Uni, je tiens à saisir la présente occasion pour remercier les représentants de l'Indonésie, du Panama, de l'Italie, de l'Afrique du Sud et de la Belgique de leur amitié et du rôle qu'ils ont assumé au Conseil pendant mon mandat ici, et je leur présente à tous mes souhaits les meilleurs. Je leur souhaite, à eux et à leurs pays, une nouvelle année couronnée de succès.

Le Président (*parle en anglais*): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité restera saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 50.